

Ville de Métis-sur-Mer, le 17 septembre 2021

Aux membres du conseil de la ville de Métis-sur-Mer

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqués par le soussigné à une séance extraordinaire du conseil municipal, qui se tiendra au lieu ordinaire des séances du conseil, au 138, rue Principale, le mardi 21 septembre 2021, à 19h30. L'ordre du jour sera le suivant;

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Embauche d'une agente de bureau à la direction
- 3- Période de questions
- 4- Fermeture de la séance

Jean Robidoux
Directeur général et secrétaire-trésorier

Province de Québec
MRC de La Mitis
Ville de Métis-sur-Mer

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la ville de Métis-sur-Mer, tenue le 21 septembre 2021, à la salle du conseil, situé au 138, rue Principale, à 19h30, sous la présidence de la mairesse madame Carolle-Anne Dubé.

Sont également présents les conseillères et conseillers suivants;

Mme. Martine Bouchard
Mme. Rita Turriff
M. Simon Brochu
M. Raynald Banville

M. Christopher Astle participe à la séance par téléphone

M. Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Embauche d'une agente à la direction**
- 3- Période de questions**
- 4- Fermeture de la séance**

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse madame Carolle-Anne Dubé, constatant qu'il y a quorum procède à l'ouverture de la séance.

2- EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE BUREAU À LA DIRECTION RÉSOLUTION NO. 21-09-134

Il est proposé par monsieur Raynald Banville et unanimement résolu de nommer madame Anne Harvey comme agente de bureau à la direction, aux conditions établies entre les parties. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est autorisé à signer pour et au nom de la ville de Métis-sur-Mer, le contrat à cet effet.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil

4- FERMETURE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NO. 21-09-135

L'étude des sujets à l'ordre du jour étant complétée, il est proposé par madame Rita Turriff et unanimement résolu que la séance soit et est levée. Il est alors 19h50

Carolle-Anne Dubé, mairesse

Jean Robidoux
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim

Je, Carolle-Anne Dubé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la loi sur les Cités et Villes.

Carolle-Anne Dubé, mairesse